



Conseil national des
produits agricoles

National Farm Products
Council



CONSEIL

NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES

R E V U E A N N U E L L E - 1 9 9 8



Canada

MISSION :

Veiller à ce que le régime national de gestion de l'offre préserve l'équilibre entre les intérêts de tous les intervenants, depuis les producteurs jusqu'aux consommateurs.

MANDAT :

Conseiller le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire sur toute question concernant les offices établis en application de la *Loi*, tout en préservant et stimulant l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole.

Contrôler les activités des offices de commercialisation pour veiller à ce qu'ils accomplissent les objectifs énoncés dans la *Loi*.

Travailler avec les offices à promouvoir une commercialisation plus efficace des produits agricoles sur le marché interprovincial et le marché d'exportation.

Travailler avec les offices de promotion et de recherche pour faire de la recherche sur la production primaire et pour promouvoir les produits agricoles réglementés.

L E T T R E A U MINISTRE

L'honorable Lyle Vanclief, député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Ottawa (Ontario)

Monsieur le ministre,

Il me fait plaisir de vous présenter la *Revue* du Conseil national des produits agricoles pour la période débutant avec ma nomination à titre de présidente en mai 1997 jusqu'à la fin de l'année civile 1998. Ce rapport expose les points saillants des activités du Conseil, ses priorités stratégiques et les responsabilités que lui confère la loi. En outre, il donne un aperçu de la situation pour les offices canadiens de commercialisation et un survol des développements clés dans leur secteur respectif.

Au cours de cette période d'un an et demi, les relations et l'engagement du Conseil avec le gouvernement et les intervenants de l'industrie ont atteint de nouveaux niveaux de coopération. Conjugué à l'élaboration et au renforcement de partenariats et d'initiatives entreprises en collaboration, l'échange plus ouvert d'opinions et d'information a produit des résultats remarquables. Par exemple, le Conseil a aidé les Territoires du Nord-Ouest à franchir les étapes nécessaires à leur adhésion au régime national de commercialisation des oeufs; il a appuyé les régies agricoles dans la préparation de leur recommandation de renouveler les accords fédéraux-provinciaux; il a aidé divers partenaires de l'industrie à conclure des ententes de contingentement et à établir leurs politiques; et il a participé avec les intervenants clés à l'organisation de l'Atelier national sur la rentabilité et de la troisième Conférence sur les perspectives de la viande de volaille.

Le Conseil continuera à servir de facilitateur et de conseiller à l'industrie de la volaille et des oeufs, ainsi qu'à entreprendre et appuyer les activités de promotion d'une commercialisation plus efficace des produits des oeufs et de la volaille sur les marchés interprovincial et d'exportation. Nous entendons respecter notre engagement à veiller à ce que l'industrie demeure un élément économiquement viable du secteur agroalimentaire canadien dans le cadre d'un régime évolutif et adaptable de commercialisation méthodique.

Je vous prie, Monsieur le ministre, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,



Cynthia Currie

Édifice Canada, 10e étage,
344, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1R 7Y3
Téléphone : (613) 995-6752
Télécopieur : (613) 995-2097
Site web : <http://www.nfpc-cnpa.gc.ca>
Courrier électronique : nfpcweb@em.agr.ca

© Ministre des Travaux publics et des
Services gouvernementaux Canada, 1999

Numéro de catalogue A99-2/1998
ISBN 0-662-64057-8



Conseil national des
produits agricoles

National Farm Products
Council

Canada

T A B L E D E S M A T I È R E S

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	3
ACTIVITÉS DU CONSEIL	
Nominations	8
Profil des membres	9
Renouvellement des accords fédéraux-provinciaux	10
Adhésion des Territoires du Nord-Ouest au régime national de commercialisation des oeufs	12
Lignes directrices sur le coût de production	14
Rapport sur les offices canadiens de commercialisation	16
PARTENARIAT/ACTIVITÉS DE PROMOTION	
Atelier sur la croissance de l'industrie dans la rentabilité	22
Atelier sur la planification stratégique	22
Conférence sur les perspectives de la viande de volaille	24
Politique commerciale et expansion des marchés d'exportation	24
Équipe Canada inc.	24
Visites commerciales	24
Réunion de la Commission internationale des oeufs	24
COMMUNICATIONS	
Plan de communication	26
Nouvelles initiatives	26
ADMINISTRATION	
Relocalisation	30
Ressources humaines	30
Méthodes de gestion	30
Lignes directrices administratives	31
Loi sur la commercialisation des produits agricoles	31



M E S S A G E

D E L A P R é S I D E N T E

Le nouveau visage du Conseil

Les dix-huit derniers mois ont été une période productive et pleine de défis pour le Conseil national des produits agricoles. Cette période, qui a débuté avec ma nomination comme présidente en mai 1997, a été marquée par le changement et le renouveau. Les neuf sièges au conseil d'administration sont maintenant comblés et tous les membres sont des gens qui oeuvrent dans l'industrie agroalimentaire. Nous avons une nouvelle vision et un cadre stratégique qui orienteront nos activités à l'approche du nouveau millénaire.

Pour bien s'acquitter de sa mission de veiller à ce que le régime de gestion des approvisionnements fonctionne dans le meilleur intérêt de tous les intervenants, le Conseil a adopté une orientation proactive et axée sur les résultats. Dans son rôle de communicateur, de facilitateur et d'agent de changement, le Conseil est déterminé à renforcer et à resserrer les liens avec tous les intervenants de l'industrie agroalimentaire, les ministères et nos partenaires des provinces, car nous contribuons ensemble à promouvoir la croissance des secteurs de la volaille et des oeufs sur les marchés intérieurs et internationaux.



Membres du Conseil, dernière rangée
(de g. à d.) : David Coburn, Michel Veillette,
John (Sandy) McCurrach, Paul Ouellette,
Ron O'Connor. Première rangée (de g. à d.) :
Anne Chong Hill, la vice-présidente
Linda Boxall, la présidente Cynthia Currie,
le membre exécutif Raymond Cloutier.

Le calendrier de nos activités a été particulièrement chargé. En effet, le Conseil s'est réuni en séance plénière à Ottawa à intervalles d'environ six semaines, sans compter les réunions de son comité exécutif et les réunions régulières avec le comité exécutif de chaque office. En outre, les membres du Conseil et moi-même avons assisté à un grand nombre de réunions annuelles des offices provinciaux et tenu des réunions fréquentes d'un bout à l'autre du pays avec des producteurs, des transformateurs et d'autres intervenants du milieu.

Une des principales tâches que le Conseil s'était fixées pour 1998 avait été l'organisation d'un atelier national dont le thème était « *La croissance de l'industrie dans la rentabilité* ». Tenu à Toronto en octobre dernier, cet atelier a été organisé par et pour les intervenants. Il a été considéré comme un succès par les participants. En décembre, le Conseil a publié un rapport de suivi dans lequel il souligne les points de consensus et formule ses recommandations.

L'industrie de la volaille et des oeufs constitue un élément vital du secteur agricole canadien et elle affiche d'excellentes possibilités de croissance. Bien que le marché intérieur continue de jouer un rôle très important pour cette industrie, celle-ci doit élaborer une stratégie complète d'exportation pour se tailler un créneau sur les marchés internationaux. En octobre 1998, le Conseil s'est joint à Équipe Canada inc., l'agence « virtuelle » de promotion commerciale du gouvernement canadien, qui offre un guichet unique d'accès aux services de promotion du commerce international. Cette démarche constitue une manifestation claire de l'engagement du Conseil à aider l'industrie à développer son potentiel d'exportation. En outre, le Conseil organise pour 1999 un atelier sur la stratégie d'exportation. À l'instar de l'atelier sur la rentabilité, il sera dirigé par l'industrie.

Au cours de l'année écoulée, on a constaté divers développements positifs dans l'industrie de la volaille : le secteur du poulet a franchi une étape importante avec la signature, par les dix provinces et Producteurs de poulet du Canada (PPC), d'une nouvelle Entente nationale sur l'allocation. Les démarches pour l'adhésion des Territoires du Nord-Ouest au régime national de commercialisation des oeufs ont constitué une réalisation importante pour l'Office canadien de commercialisation des oeufs. L'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair a publié une étude comparative qui était attendue depuis longtemps et qui aidera les producteurs à trouver les moyens d'améliorer leur performance financière et leur position concurrentielle. En outre, l'effort déployé conjointement par l'Office canadien de commercialisation du dindon et le Conseil canadien des transformateurs

d'oeufs et de volailles en vue de lancer une campagne nationale de publicité pour le dindon indique les progrès considérables accomplis dans ce secteur. Les réussites de ce type constituent une base solide qui facilitera les progrès continus d'une dynamique et saine industrie de la volaille.

Le nouveau Conseil a travaillé à renforcer et à améliorer les communications avec le gouvernement, les offices canadiens et les partenaires de l'industrie. À cette fin, il a lancé un certain nombre d'initiatives comme l'élaboration d'une stratégie de communication, la production d'une trousse d'information et d'un bulletin bimensuel et la création d'un site web. En outre, nous avons offert durant l'année deux réceptions afin de présenter les nouveaux membres du Conseil et d'informer les intervenants du secteur public et de l'industrie sur les progrès que nous avons réalisés et sur nos projets d'avenir. La couverture que les médias ont accordée à la revitalisation du Conseil et à ses nouvelles orientations a contribué à rehausser notre image et à faire mieux connaître nos objectifs.

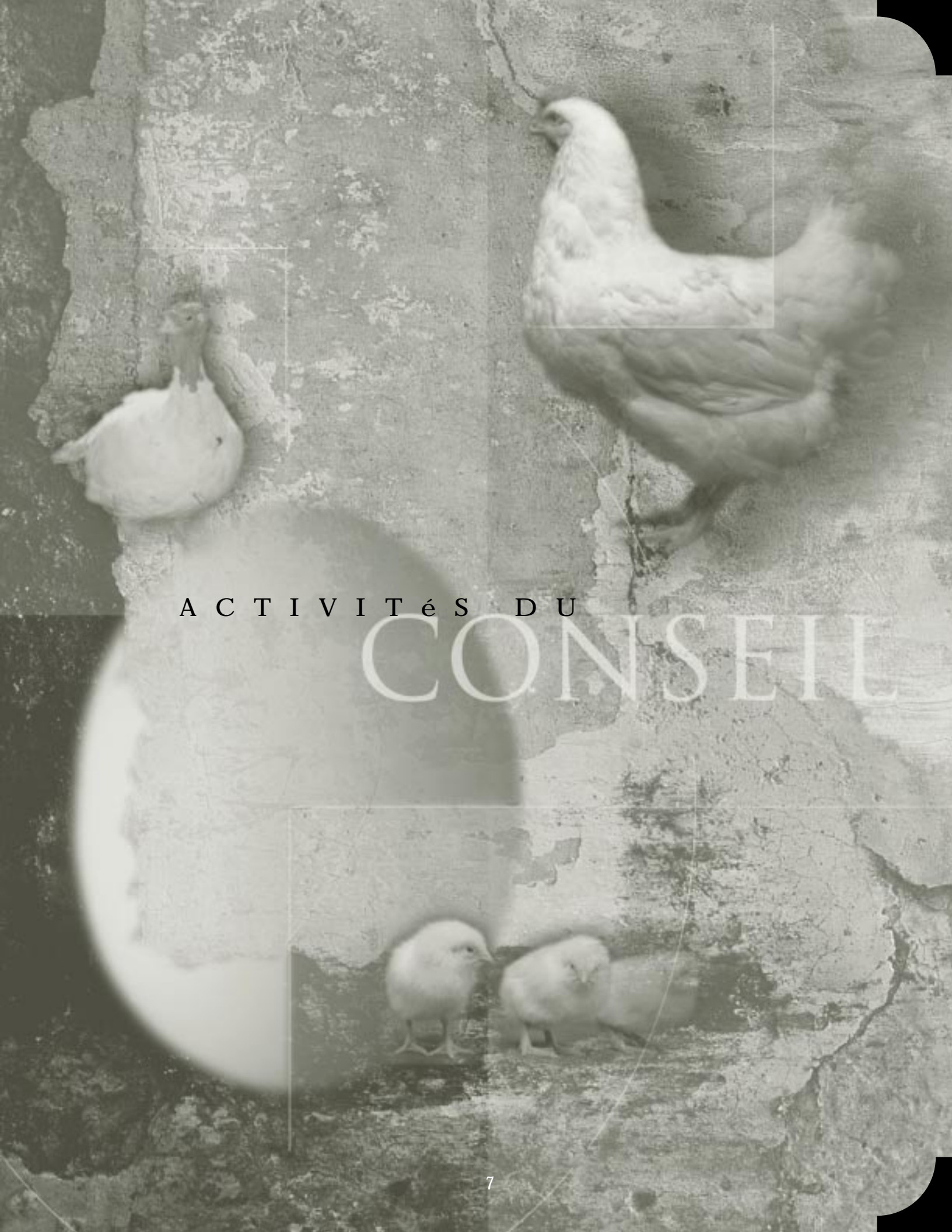
Dans le but d'appuyer efficacement le travail du Conseil, nous avons apporté un certain nombre de changements administratifs et opérationnels internes. Les membres du Conseil se sont réunis à Vaudreuil (Québec) en mai 1998 pour un atelier sur la planification stratégique, à partir duquel a été élaboré un plan de travail global. En octobre, ils se sont réunis de nouveau à Mississauga pour une session intensive de planification stratégique de deux jours afin de déterminer les priorités pour l'année à venir. À cette occasion, le Conseil a élaboré pour son personnel des plans de travail individuels destinés à renforcer la responsabilisation et l'efficacité. Par ailleurs, il a comblé quatre postes clés entre mars et octobre.

Le Conseil a également accompli les tâches suivantes durant l'année :

- Conformément à son mandat, il a appliqué au jour le jour la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*.
- Il a siégé, en qualité de membre, au comité directeur de l'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA) chargé de revoir les lignes directrices sur le coût de production, que le Conseil a adoptées officiellement en octobre 1998.
- Il a conclu un accord avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour leur adhésion au régime national de commercialisation des oeufs ; a organisé les rencontres entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et l'Office canadien de commercialisation des oeufs ; a briefé les ministres fédéral et provinciaux sur les questions de l'heure; et a travaillé avec les cadres des Territoires du Nord-Ouest à l'élaboration de leur plan et de leurs règlements de commercialisation.

- En collaboration avec les régies agroalimentaires provinciales, le Conseil a préparé en juillet 1998 des sessions d'information pour les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture afin de renouveler d'ici la fin de 1999 les quatre accords fédéraux-provinciaux qui régissent le secteur de la volaille.
- Il a entendu une plainte des signataires de la Saskatchewan contre les Producteurs de poulet du Canada qui avaient rejeté la demande d'augmentation du contingent de poulet présentée par cette province en vertu de l'Entente nationale sur l'allocation, et il a produit un rapport dans lequel il recommandait aux parties de trancher leur différend dans un délai déterminé. Une entente a été par la suite conclue entre les deux parties.
- Il a organisé les discussions qui ont conduit au règlement d'une plainte présentée par les producteurs de dindon et les transformateurs de volaille de l'Ontario contre l'Office canadien de commercialisation du dindon au sujet de la révision de la politique d'exportation de l'Office.
- Il a parrainé un atelier national sur la rentabilité, durant lequel une centaine de représentants de l'industrie se sont réunis pour discuter de questions clés intéressant les secteurs de la volaille et des oeufs. Le Conseil a expédié par la suite un rapport de suivi aux participants.
- Il a joué un rôle de chef de file dans l'organisation de la troisième Conférence annuelle sur les perspectives de la viande de volaille, tenue en novembre 1998.

L'industrie canadienne de la volaille et des oeufs est confrontée à de nouveaux défis dans une économie mondiale axée sur l'information et de plus en plus perturbée par les fluctuations économiques et l'incertitude. À l'approche de la nouvelle série de négociations de l'Organisation mondiale du commerce, cette industrie doit se préparer à affronter une foule de défis. Dans ce contexte, les partenariats entre le gouvernement et l'industrie constituent des ingrédients indispensables au succès et sont plus que jamais nécessaires au maintien d'un régime viable de commercialisation méthodique. Le Conseil est déterminé à encourager et à faciliter la formation et le renforcement de ces partenariats tout au long de son mandat.



A C T I V I T é S D U

CONSEIL

NOMINATIONS

Les membres du Conseil national des produits agricoles sont nommés par décret pour des mandats de trois à cinq ans. La présidente est le seul membre à plein temps du Conseil. Tous les autres membres sont à temps partiel et viennent de l'industrie agroalimentaire. Entre mai et novembre 1997, six membres ont quitté le Conseil à l'expiration de leur mandat. Durant cette période, le Conseil a tenu huit réunions, dont cinq sous forme de téléconférence. Trois nouveaux membres, notamment la présidente, ont été nommés en 1997. Deux nominations effectuées en janvier et trois autres en juin 1998 ont permis de combler les neuf postes, et ce, pour la première fois depuis le début des années 80.

En février et de nouveau en juillet 1998, le personnel du Conseil a organisé et tenu des sessions d'orientation pour expliquer aux nouveaux membres la *Loi sur les offices des produits agricoles* et pour les renseigner sur l'industrie de la volaille, ainsi que sur leurs rôles et responsabilités de membres du Conseil. Au cours de l'année, le Conseil a tenu quinze réunions, dont six sous forme de téléconférence. En mai, la présidente a convoqué une réunion spéciale pour décider de l'orientation future du Conseil et préparer un plan stratégique.

Une des premières tâches incombant à la nouvelle présidente consistait à élaborer un cadre de travail pour 1997-1998. Ce plan de travail énumère les nouvelles initiatives ainsi que celles déjà entamées dans les domaines de la politique et des programmes intérieurs, du commerce international et des opérations administratives telles que la mise à jour et la révision du règlement intérieur, des politiques et des lignes directrices du Conseil. Ce plan a constitué la base du rapport présenté par le Conseil à Agriculture et Agroalimentaire Canada aux fins d'intégration au rapport que le ministère soumet au Parlement concernant son rendement pour l'année.



Cynthia Currie



Linda Boxall



Anne Chong Hill



Raymond Cloutier



David Coburn



**John A. (Sandy)
McCurrach**



Ron O'Connor



Paul Ouellette



Michel Veillette

PROFIL DES MEMBRES

Cynthia Currie, présidente

Mandat : mars 1997 - 31 mars 2002

Cynthia Currie est née à Georgetown, en Guyane. Avant sa nomination au poste de présidente du Conseil, elle était directrice générale de l'Office canadien de commercialisation du poulet (maintenant appelé Producteurs de poulet du Canada). Elle a également été membre du Conseil canadien de commercialisation des produits agroalimentaires et du Groupe de consultation sectorielle sur le commerce extérieur – Produits agroalimentaires et boissons.

Linda Boxall, vice-présidente

Mandat : juillet 1994 à titre de membre ; mai 1997 - juillet 1999 à titre de vice-présidente

Linda Boxall est née à Regina (Saskatchewan), où elle a grandi également. Elle possède et exploite une ferme céréalière dans cette province. Elle est également présidente de Sunshine International, de L.B. Café Inc. et de V.I.P. Special Event Catering.

Anne Chong Hill, membre

Mandat : juin 1998 - juin 2001

Anne Chong Hill est née au Brunei. Récipiendaire du prix d'entrepreneuriat, elle est co-fondatrice et associée de Global Gourmet Foods Inc. Elle a organisé diverses activités importantes de promotion de produits alimentaires en Chine et lancé récemment une entreprise de comptoirs de restauration rapide à Beijing.

Raymond Cloutier, membre

Mandat : juin 1998 - juin 2001

Originaire de Ste-Foy (Québec), Raymond Cloutier a été pendant de nombreuses années directeur de la politique commerciale au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. En 1997, il a été décoré à titre de Commandeur de l'Ordre du mérite agricole, avec mention Très grand mérite spécial.

David Coburn, membre

Mandat : janvier 1998 - janvier 2001

David Coburn est originaire de Keswick (Nouveau-Brunswick), où il réside également. Il est directeur de W.B. Coburn & Sons, une exploitation agricole familiale qui en est à sa sixième génération. Ancien président de la Fédération de l'agriculture du Nouveau-Brunswick, il a été, en 1995, lauréat du prix « *Outstanding Young Farmers* » pour la région de l'Atlantique.

John A. (Sandy) McCurrach, membre

Mandat : juin 1998 - juin 2001

Sandy McCurrach, de New Westminster (Colombie-Britannique), est propriétaire et président de Purity Feed Co. Ltd., et propriétaire et directeur de Jamieson Creek Ranch, à Kamloops (Colombie-Britannique). C'est un ancien producteur de dindon et un ancien membre exécutif de diverses organisations du secteur agroalimentaire.

Ron O'Connor, membre

Mandat : janvier 1998 - janvier 2001

Ron O'Connor est originaire de Dublin (Ontario). Il est le propriétaire exploitant de Irm-Ron Farms Ltd. Il est actif depuis 1988 au sein de Producteurs de poulet de l'Ontario, dont il a été le président en 1996-1997.

Paul Ouellette, membre

Mandat : janvier 1997 - janvier 2001

Originaire de Marieville (Québec), Paul Ouellette a fondé plusieurs sociétés de distribution de la volaille, dont il est également associé. Il a été dans le passé président du Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles, ainsi que président de l'Association des abattoirs avicoles du Québec. Il a siégé pendant de nombreuses années au conseil d'administration de cette association.

Michel Veillette, membre

Mandat : janvier 1997 - janvier 2003

Né à St-Maurice (Québec), Michel Veillette a été député fédéral de mai 1979 à septembre 1984 et a occupé le poste de secrétaire parlementaire au ministère de la Consommation et des Affaires commerciales. Il a été président de Froma-Dar inc., un fabricant et distributeur de fromages fins et vice-président d'une entreprise de produits laitiers.

RENOUVELLEMENT DES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

Les accords fédéraux-provinciaux (AFP) sont nécessaires au fonctionnement d'un régime de commercialisation efficace et méthodique, car ils harmonisent les lois fédérales et provinciales pour permettre aux offices canadiens de réglementer la commercialisation des produits sur les marchés intraprovincial, interprovincial et international. À l'exception de l'AFP régissant la commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair, qui a été signé en 1986, les AFP relatifs aux secteurs des oeufs, du poulet et du dindon ont été conclus dans les années 70.

Au cours de la dernière décennie, les offices ont commencé à adopter une démarche plus orientée vers le marché afin de mieux s'adapter aux conditions changeantes du marché. En fait, les accords existants n'ont pas évolué de pair avec les usages suivis par les offices. En outre, la modification des accords était un processus difficile exigeant l'accord unanime des signataires (ministres, régies agroalimentaires et offices de producteurs).

L'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA), dont le Conseil est membre, a reconnu la nécessité de modifier les AFP en vue de renforcer les assises juridiques du régime et de permettre aux offices de mieux réagir à l'évolution de la conjoncture sur les marchés. L'ANRA a donné une session d'information aux hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux en avril et en mai 1998 et présenté ses propositions aux ministres de l'Agriculture à la réunion tenue avec eux le 16 juillet. Les ministres ont alors convenu que les AFP devaient être révisés afin de les rendre plus souples. Ils ont en outre convenu :

- que les AFP étaient nécessaires pour gérer efficacement les systèmes de gestion de l'offre des quatre offices canadiens ;
- que les accords existants devaient être modifiés afin d'accroître la souplesse dont les offices canadiens ont besoin pour s'adapter aux conditions changeantes du marché ;

- d'appuyer le plan de travail des régies, qui veulent élaborer de nouvelles structures pour les accords. Il est toutefois entendu que les offices de commercialisation de la volaille et des oeufs ne sont pas tous prêts à entamer immédiatement le processus de révision ;
- de consulter les intervenants de l'office concerné durant le processus et d'examiner les incidences des propositions avant de donner leur autorisation définitive ;
- que les ministres recevraient des rapports intérimaires sur le projet, qui doit être mené à terme au 31 décembre 1999,

et ce, sur la base du nouveau plan de travail recommandé.

La nouvelle démarche proposée par l'ANRA devrait donner lieu à une dissociation des accords existants. Ainsi, les responsabilités législatives des ministres seraient distinctes des éléments opérationnels de mise en oeuvre et d'application du plan fédéral de commercialisation. Une fois qu'on aura allégé le processus de modification, les offices pourront mettre en oeuvre le plan de commercialisation de manière plus efficace.

En vertu de cette proposition, l'ANRA et les groupes de travail mis sur pied par les offices prépareraient de nouvelles conventions. En sa qualité de groupe directeur, l'ANRA

élaborerait les AFP, superviserait les travaux effectués par les groupes de travail et remettrait les rapports intérimaires au ministre fédéral. Les offices élaboreraient les ententes de fonctionnement régissant leur secteur respectif avec la participation des intervenants de l'industrie.

Le 16 novembre, les membres de l'ANRA ont rencontré individuellement chaque office canadien, le Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles, et l'Association canadienne des surtransformateurs de volailles pour discuter du renouvellement des AFP. Bien qu'aucun groupe de travail mis sur pied par un office ne se soit encore réuni, l'ANRA est satisfaite du calendrier de mise en marche des travaux.



Poulailler pour poulets de grill, Couvoir Réal Côté,
Ange- Gardien, Cté Rouville, près de Granby (Québec).



ADHÉSION

DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST AU RÉGIME DE COMMERCIALISATION DES OEUFS

Au cours des quatorze dernières années, le principal obstacle à l'adhésion des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) au régime national de commercialisation des oeufs a été l'absence d'entente entre le Conseil canadien de commercialisation des oeufs (OCCO) et les T.N.-O. au sujet du niveau du contingent initial. Cette situation a continuellement donné lieu à des actions en justice entre les producteurs des T.N.-O. et l'OCCO.

En 1995, la Cour suprême des T.N.-O. a confirmé une décision par laquelle une instance judiciaire inférieure avait donné aux T.N.-O. un accès sans réserve à la région réglementée. En 1998, suite au pourvoi interjeté par l'OCCO, la Cour suprême du Canada a invalidé le jugement de l'instance inférieure qui avait accordé une exemption constitutionnelle aux producteurs d'oeufs des Territoires du Nord-Ouest. L'OCCO a ainsi été juridiquement habilité à réglementer le flux des oeufs produits dans les Territoires et commercialisés dans la région réglementée.

En mai 1997, le Conseil a conclu avec le gouvernement des T.N.-O. un accord habilitant ces derniers à devenir membre de l'OCCO avec un contingent initial de 2 725 500 douzaines d'oeufs, soit de 115 000 pondeuses. L'OCCO a en principe donné son soutien à l'accord. En octobre, les ministres de l'Agriculture du gouvernement fédéral et des T.N.-O. ont signé un protocole d'entente précisant les modalités de l'adhésion des T.N.-O. au régime national et ont envoyé ce document à tous les signataires des provinces. En août 1998, les problèmes d'ordre technique et opérationnels avaient été réglés, l'ébauche des modifications à la Proclamation était rédigée et le processus législatif d'intégration des T.N.-O. au régime était en branle.

Pour modifier la Proclamation de l'OCCO annonçant l'adhésion des T.N.-O. au régime, il est indispensable que le plan de commercialisation et les règlements y afférents aient été adoptés et qu'un office des producteurs ait été créé. À la fin d'octobre 1998, cela était déjà fait et, au moment de la rédaction du présent rapport, il était permis de penser que les T.N.-O. deviendraient un membre à part entière de l'Office au début de 1999.



Photographie par David Barr (www.photobar.com)

LIGNES DIRECTRICES SUR LE COÛT DE PRODUCTION

Le Conseil a émis ses premières lignes directrices sur le coût de production (CDP) en 1981 dans le but d'aider les offices à préparer et à effectuer les enquêtes sur le CDP et à mettre à jour les formules du coût de production (FCDP). Les premières lignes directrices ont tenu lieu de principes généraux servant à calculer les coûts effectifs assumés par les producteurs à plein temps. Ils ont également établi des normes minimales et uniformes pour mener les enquêtes nationales et assuré une plus grande uniformité dans le choix des facteurs de coûts et dans les méthodes de détermination des coûts.

Au fil des ans, les lignes directrices ont été modifiées pour les adapter aux changements apportés aux pratiques commerciales applicables à la production et au financement des produits réglementés, ainsi que pour régler les problèmes posés par l'utilisation de différentes méthodes d'établissement des coûts (p. ex. l'utilisation de fermes types). En 1995, le Conseil a révisé les lignes directrices en vue d'orienter l'industrie vers une cible d'efficacité en éliminant de l'échantillon un pourcentage de membres ayant, selon les calculs utilisés, le CDP le plus élevé. Cette démarche avait pour but d'établir une mesure du coût et du rendement qui représenterait une cible d'efficacité raisonnable pour les producteurs de volailles et d'oeufs.

Toutefois, les offices n'étaient pas d'accord avec les lignes directrices, étant donné qu'ils pensaient que les études du CDP devaient mesurer le coût de production moyen effectivement observé et ne pas exclure la portion des producteurs dont les coûts étaient plus élevés.

En août 1997, le Conseil a proposé à l'ANRA de constituer un comité directeur conjoint qui serait chargé de mettre à jour les lignes directrices. La proposition a été acceptée, les parties reconnaissant que l'établissement des prix des produits de base était de compétence provinciale. On reconnaissait également que le Canada aura besoin de solides et défendables FCDP à l'approche de la prochaine série de négociations de l'Organisation mondiale du commerce.

Le Comité directeur du CDP comprend des représentants du Conseil et une représentation régionale constituée par les régies provinciales (provinces de l'Ouest, Ontario, Québec et provinces de l'Atlantique). À la première réunion tenue en septembre 1997, le Comité a procédé à une clarification du rôle joué par les FCDP, souligné la nécessité des lignes directrices sur le CDP et rédigé une première ébauche des lignes directrices révisées.

Des exemplaires de la première ébauche ont été expédiés aux fins de rétroaction à tous les offices canadiens et offices provinciaux de commercialisation, à toutes les régies, au Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles (CCTOV) et à l'Association canadienne des surtransformateurs de volailles (ACSV). Le Comité directeur a tenu une réunion avec le CCTOV et les quatre offices en décembre afin de recevoir leurs premiers commentaires (l'ACSV a décliné l'invitation). Les offices ont soulevé trois grandes questions :

- l'utilisation d'un facteur d'efficience pour déterminer le segment de l'échantillon qui servirait à établir les coûts des composantes ;
- le paramètre de remplacement suggéré pour déterminer la rémunération du personnel de gestion ;
- le taux de rendement proposé pour la quantification du rendement de la composante investissement.

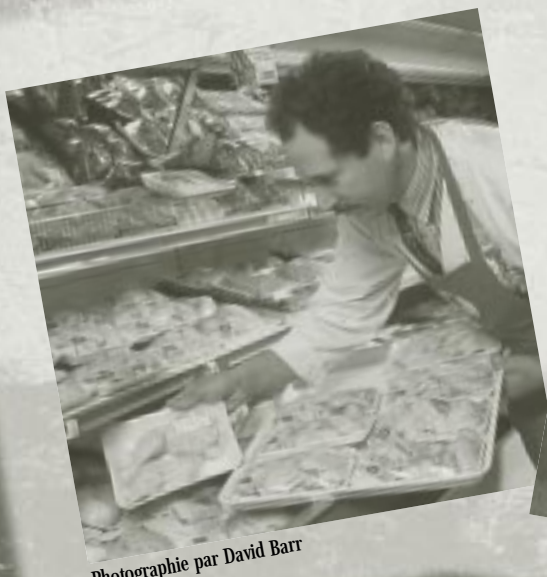
Dans la deuxième ébauche des lignes directrices, on a tenu compte, dans la mesure du possible, des commentaires des offices canadiens et du CCTOV. La version révisée a été distribuée aux fins de rétroaction, et les parties se sont réunies à nouveau en avril 1998 pour recevoir les commentaires et entamer l'ébauche du document définitif. Ce texte a été terminé et envoyé au début de mai à toutes les régies provinciales.

Les membres de l'ANRA n'ont pas examiné le document aux fins d'approbation avant la fin de l'été, car ils ont attendu les consultations avec les offices provinciaux de commercialisation et les commentaires des offices canadiens sur l'ébauche définitive. Durant un appel téléconférence effectué le 14 septembre 1998, la majorité des membres de l'ANRA ont refusé d'approuver l'ébauche définitive des lignes directrices sur le CDP en raison de divergences sur les modalités d'application. On préférerait une application

individuelle des lignes directrices au sein de chaque province.

Le 29 octobre 1998, le Conseil a adopté le texte des lignes directrices sur le CDP rédigé par le Comité directeur. Le Conseil a communiqué sa décision aux offices canadiens, soulignant qu'il s'attendait à ce que les offices se conforment à ces lignes directrices quand ils entameront leurs études sur le CDP.

Bien que le Conseil n'ait aucune obligation juridique d'émettre des lignes directrices sur le CDP, cela est conforme à son mandat de favoriser la vigueur, l'efficacité et la compétitivité de l'industrie. Quand le Conseil examine une FCDP qu'on lui demande d'approuver, il lui incombe de s'assurer que ses attentes sont clairement articulées. Le Conseil estime que le meilleur moyen d'y parvenir consiste à émettre des lignes directrices pour établir les modalités d'évaluation des FCDP.



Photographie par David Barr



RAPPORT

SUR LES OFFICES CANADIENS DE COMMERCIALISATION

PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA

Profil de l'Office

Créé en 1978, l'Office maintenant appelé Producteurs de poulet du Canada (PPC) est un organisme national qui a pour mandat de veiller à ce que ses 2 800 membres maintiennent une production de poulet suffisante pour satisfaire les besoins du marché. Son conseil d'administration de quatorze membres comprend un représentant de chacun des dix offices provinciaux de commercialisation (la Colombie-Britannique y siège même si elle n'en est plus membre), deux transformateurs de poulets nommés par le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles, un représentant de l'Association canadienne des surtransformateurs de volailles et un représentant de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires.

Entente nationale sur l'allocation

Dans un effort pour rendre le secteur du poulet plus sensible au marché, les PPC ont commencé à élaborer une nouvelle Entente nationale sur l'allocation en 1997. Au terme d'intenses consultations, cette nouvelle entente sur le poulet a été signée à Ottawa le 25 mars 1998 en remplacement de la précédente Entente nationale sur l'allocation et les prix (ENAP). Les signataires de l'Entente sont les

dix offices provinciaux de commercialisation du poulet et le président des PPC. Les quatre membres non-producteurs ne l'ont pas signée.

Dans la courte allocution qu'elle a prononcée à la cérémonie de signature, la présidente du Conseil, Cynthia Currie, a félicité les signataires d'avoir déployé tant d'efforts pour franchir cette étape et a donné l'assurance que le Conseil travaillera en collaboration avec l'industrie pour assurer son succès continu.

L'Entente nationale sur l'allocation est entrée en vigueur le 7 juin 1998 et arrivera à expiration le 31 décembre 2003. Comme la précédente ENAP, l'ENA repose sur un régime de gestion de l'offre « ascendant » et comprend des mesures de sauvegarde et des mécanismes disciplinaires visant à assurer un fonctionnement responsable du régime.

Plainte déposée par la Saskatchewan

En juillet 1998, le Conseil a reçu des signataires de la Saskatchewan une plainte contre la décision prise par les PPC de rejeter la demande de contingents supplémentaires faite par la province en vertu de la clause des circonstances exceptionnelles énoncée dans l'Entente nationale sur l'allocation. La Saskatchewan maintenait que son industrie devait, pour assurer sa survie, disposer d'un contingent supplémentaire de 2,7 millions de kilogrammes par cycle durant une période de

trois ans. Elle proposait que la mesure soit mise en oeuvre en deux phases pour assurer une expansion ordonnée. La première phase de 1,3 million de kilogrammes s'étalerait sur quatre périodes à compter du 17 janvier 1999, tandis que la deuxième période commencerait à la fin de mars de l'an 2000.

Un Comité des plaintes constitué par le Conseil a mené son enquête le 15 septembre. Le Comité reçut des mémoires et entendit les allégations des signataires de la Saskatchewan, des PPC, du Manitoba Chicken Producers Board et de l'Association des abattoirs avicoles du Québec inc. Dans son rapport et ses recommandations au Conseil, le Comité a indiqué que des malentendus et une certaine confusion dans l'interprétation de l'Entente nationale sur l'allocation, ainsi que certains faits entourant la requête de la Saskatchewan, avaient conduit à un appel qui aurait pu être évité. Le Comité a encouragé les parties à adopter des définitions et des critères appropriés pour tous les termes utilisés dans l'ENA. Il a également recommandé :

- que les parties se rencontrent rapidement pour tenter d'en arriver à un accord à l'amiable, et
- que les parties tentent de conclure un accord avant l'établissement des contingents provinciaux pour la période A-24.

À leur réunion spéciale du 30 octobre, les administrateurs des PPC ont approuvé un plan d'expansion selon lequel la Saskatchewan

pouvait augmenter sa production à des taux de 15 et de 25 p. 100 par année pendant une période de quatre ans.

OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DU DINDON

Profil de l'Office

L'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) est un organisme national dont le conseil d'administration comprend des représentants de huit offices provinciaux de commercialisation (Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Edouard, qui produisent peu de dindon, ne sont pas membres), deux représentants du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles et un représentant de l'Association canadienne des surtransformateurs de volailles.

Plainte contre la politique d'exportation de dindon

En novembre 1997, le Conseil a reçu une plainte concernant la décision de l'OCCD de réviser les coefficients de recroissance énoncés dans sa politique d'exportation. La plainte était déposée par la Cold Springs Farm Ltd., la Commission ontarienne de commercialisation de dindon, l'Ontario Poultry Processors' Association et la société M.D. Poultry Meats Inc.

Les plaignants alléguaient que les révisions paralyseraient les exportations de viande de dindon de l'Ontario et seraient préjudiciables aux transformateurs ontariens. Pour sa part, la Cold Springs Farm demandait d'invalider la

décision ou du moins d'en étaler la mise en oeuvre sur une plus longue période.

Élaborée dans les années 80, la politique d'exportation de l'OCCD avait pour but de promouvoir l'expansion des marchés d'exportation et de renforcer le marché intérieur par l'élimination des surplus de viande brune, moins désirée, et par l'augmentation des approvisionnements de viande blanche. Pour éviter toute pénurie sur le marché intérieur, la politique d'exportation prévoit des « crédits de recroissance » qui permettent une production supplémentaire. Ces crédits fonctionnent par application de coefficients à un produit spécifique exporté.

Droits réservés, Bernard Thibodeau, photographie du haut



Cérémonie de signature de l'Entente nationale sur l'allocation, le 25 mars 1998, à Ottawa (Ontario).



L'Office a décidé de réexaminer sa politique d'exportation, estimant que les crédits de croissance étaient trop généreux, ce qui avait donné lieu à des quantités excédentaires de dindon sur le marché canadien. Bien que, dans l'ensemble, l'industrie ait été en faveur d'une modification de la politique, il y eu de vives objections de la part de certaines sociétés.

À la demande de la Cold Springs Farm Ltd., le Conseil organisa une réunion entre cette dernière et l'OCCD en septembre 1997. Au terme de la réunion, l'Office demanda à son comité des exportations de revoir la politique et de formuler une recommandation aux administrateurs de l'OCCD.

En novembre 1997, l'Office a revu et mis en oeuvre les recommandations du Comité des exportations, qui proposait de modifier le processus antérieur d'application et d'entreprendre une analyse indépendante dans le but de déterminer l'incidence de la politique en question sur les exportations et la croissance pour le marché intérieur. Les plaignants ont été satisfaits de la décision de l'OCCD et ont retiré par la suite leur requête.

Campagne de commercialisation du dindon

Dans un effort concerté pour accroître la consommation de dindon, l'industrie canadienne du dindon a lancé deux programmes l'an dernier. Dans le cadre du premier, l'OCCD et le Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles (CCTOV) ont conjointement élaboré et financé un programme audacieux de commercialisation générique visant à augmenter de 50 p. 100 sur les cinq prochaines années la consommation de dindon par habitant (de 4,2 kg à 6,3 kg).

La campagne de commercialisation sera lancée au printemps de 1999. Elle commencera avec des commerciaux télévisés et se poursuivra avec des messages à la radio et des annonces publicitaires couleur dans les

magazines. En prévision de ce programme, le Conseil a approuvé au préalable une nouvelle ordonnance sur les prélèvements de l'OCCD, ce qui permettra à l'Office d'imposer aux transformateurs de dindon une redevance d'un demi-cent par kilogramme (poids vif).

Le deuxième programme découle d'une décision qu'a prise la chaîne de restaurants McDonald's en vue de tester sur le marché du 25 novembre au 25 décembre 1997 un nouveau produit à base de viande de dindon. Le fabricant intéressé, Cuddy Food Products, de London (Ontario), a annoncé que McDonald's concentrerait au début la promotion du produit dans ses établissements de l'Ouest. Bien que les ventes aient été inférieures aux attentes, Cuddy et McDonald's continueront de travailler conjointement à la réalisation du programme.

OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS

Profil de l'Office

L'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO) a été créé en 1972 en vue de gérer les approvisionnements d'oeufs au Canada. Le conseil d'administration de l'OCCO comprend un représentant de chacun des dix offices provinciaux de commercialisation, trois représentants du Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles et un représentant de l'Association des consommateurs du Canada. L'OCCO élit chaque année un président choisi parmi ses membres.

Augmentation des troupeaux réglementés

En décembre 1997, le Conseil a donné son approbation préalable à une modification du règlement de contingentement de l'OCCO en vue de prolonger pour une nouvelle année le niveau de production. Cette mesure a influencé le nombre de poules réglementées fixé pour les provinces, mais pas le nombre total de douzaines fixé dans le contingent.

En vertu du règlement existant sur les contingents, les producteurs ayant des troupeaux inférieurs à la taille minimum fixée par la province (100 poules dans la plupart des provinces) ne sont pas tenus de s'enregistrer ou d'avoir un contingent. Cependant, l'OCCO doit tenir compte de leur production au moment d'établir ses contingents.

Sur la base des données du plus récent recensement, Statistique Canada a annoncé en 1997 une baisse du nombre estimatif de douzaines d'oeufs produits dans presque toutes les provinces par les poules non enregistrées. Comme l'ordonnance actuellement en vigueur surestime le nombre effectif de douzaines d'oeufs produits, l'OCCO a décidé d'allouer davantage de poules réglementées aux provinces, en tenant compte de la diminution de leur production non enregistrée. Cet ajustement a eu pour effet d'accroître les troupeaux de 323 000 poules produisant un nombre estimatif de 383 000 caisses d'oeufs supplémentaires pour le secteur intérieur de la transformation des oeufs.

Le protocole d'entente régissant actuellement l'application des prélèvements n'indique pas qui doit assumer le coût de l'élimination de ces oeufs supplémentaires, qui sont vendus comme produit industriel. L'OCCO a jugé que les provinces acceptant le nombre accru de poules enregistrées en absorberaient le coût, et il a modifié en conséquence son ordonnance sur les prélèvements. En décembre 1997, le Conseil a accordé son approbation préalable aux modifications proposées.

Produire aux fins de transformation

La demande accrue d'oeufs transformés sur le marché intérieur et les marchés d'exportation a souligné la nécessité pour l'OCCO d'élaborer une politique globale d'exportation. Le Conseil a organisé une réunion des offices de commercialisation des

oeufs et des régies agroalimentaires du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, qui a eu lieu en mai 1998, pour résoudre tout malentendu susceptible d'affecter les programmes proposés et pour satisfaire la demande croissante d'oeufs transformés. Par la suite, on a décidé d'adopter une procédure rapide pour régler le problème.

Cette procédure a conduit à la conclusion d'un accord entre les provinces afin d'allouer 430 000 poules de plus en 1999 pour satisfaire la demande intérieure actuelle. L'OCCO a élaboré une politique d'exportation pour permettre le placement de 919 000 poules de plus dans le but de satisfaire les besoins actuels et futurs des marchés d'exportation. En octobre 1998, le Conseil a donné son approbation préalable aux modifications du règlement de contingentement et à l'ordonnance sur les prélèvements de l'OCCO pour appliquer la politique d'exportation de l'Office et pour attribuer le premier contingent en vertu du nouveau programme « Produire aux fins de transformation ». Le contingent équivalait à la

production de 100 000 pondeuses pour les deux derniers mois de l'année.

OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION DE POULET DE CHAIR

Profil de l'Office

Créé en 1986, l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair (OCCOIPC) gère les

approvisionnements d'oeufs d'incubation de poulet de chair au Canada. Son conseil d'administration de sept membres comprend des représentants des cinq offices provinciaux de commercialisation (Québec, Ontario, Manitoba, Alberta et Colombie-Britannique) et deux représentants nommés par décret. Le président de l'OCCOIPC est choisi parmi les membres de l'organisme et élu chaque année.



Photographie par David Barr



Augmentation des contingents

En novembre 1997, le Conseil a donné son accord préalable à une modification proposée au règlement de contingentement de l'Office dans le but d'établir à 518 807 075 d'oeufs d'incubation le contingent définitif accordé pour 1997 aux provinces réglementées. Ce chiffre a été fixé à partir d'une production estimative de 742,5 mkg de poulet, ce qui représentait une augmentation de 2,7 p. 100 par rapport au contingent préliminaire de mars 1996 et une croissance globale de 4 p. 100 dans la production de poulet par rapport à 1996.

En octobre 1998, le Conseil a donné son approbation préalable à la modification proposée au règlement de contingentement de l'Office afin d'établir le contingent définitif pour l'année. Cette décision reposait sur la recommandation du comité consultatif de l'Office, qui prévoyait une demande de 792 mkg de poulet (une croissance de 6 p. 100 par rapport à l'année précédente).

En mai 1998, le Conseil a approuvé au préalable la modification proposée au règlement de contingentement de l'Office, ce qui portait ce chiffre à 549 235 813 oeufs d'incubation pour 1999. Cette augmentation de 3,1 p. 100 par rapport au contingent préliminaire de 1998 dans les provinces réglementées reflétait la hausse de la demande de poulet.

Plainte relative à l'échange de contingents

En novembre 1997, la Commission ontarienne de commercialisation des oeufs d'incubation et des poussins de poulet à griller a déposé devant le Conseil une plainte contre une décision de l'OCCOIPC relativement à sa politique d'échange à court terme de contingents. Cette politique permet aux provinces « de prêter » toute portion inutilisée de leur contingent total d'oeufs d'incubation à une province qui a dépassé son propre contingent, évitant ainsi la pénalité de

17,5 cents par oeuf d'incubation. Les ententes interprovinciales de prêt de contingents exigent l'accord unanime des administrateurs de l'OCCOIPC.

La plainte a été présentée contre le Manitoba qui refusait d'accorder son appui à une entente de prêt entre l'Ontario et le Québec, qui avait été soumise au conseil d'administration de l'Office. Le refus du Manitoba allait à l'encontre de l'entente. Le Conseil a retardé l'examen de la question jusqu'à la fin de février 1998 afin de laisser aux parties le temps d'essayer de trouver elles-mêmes une solution. Le différend a été réglé et la plainte retirée. Le Conseil est satisfait de ce que les intervenants de l'industrie aient réussi à régler eux-mêmes le problème.



PARTENARIAT / ACTIVITÉS DE
PROMOTION

Durant l'exercice 1997-1998, le Conseil a pris des mesures concrètes en vue d'établir une relation de collaboration avec les quatre offices canadiens qu'il supervise, ainsi qu'avec tous les autres intervenants de l'industrie qui participent à la chaîne de gestion des approvisionnements. Dans les allocutions qu'elle a prononcées aux assemblées annuelles des offices canadiens, la présidente a souligné le désir du Conseil de collaborer avec l'industrie et de faciliter l'élaboration d'une politique commerciale et d'une politique d'exportation. On trouvera ci-après les traits saillants des projets et des activités que le Conseil a entrepris à l'appui de ces objectifs.

ATELIER SUR LA CROISSANCE DE L'INDUSTRIE DANS LA RENTABILITÉ

Cet atelier axé sur l'industrie, qui s'est déroulé à Toronto les 27 et 28 octobre 1998, a été organisé par le Conseil afin d'étudier les moyens d'accroître la rentabilité et la compétitivité de l'industrie sur le marché intérieur et les marchés étrangers. Une centaine de représentants de l'industrie de la volaille et des oeufs y ont participé.

Les sujets traités et la structure de l'atelier ont été déterminés par une équipe de conception constituée de producteurs et de transformateurs de l'industrie. Les participants se sont penchés sur trois grands sujets : la clarification des politiques relatives à la gestion des approvisionnements ; l'élimination des frais inutiles ; et l'expansion du marché intérieur et des marchés d'exportation. Au cours des diverses sessions plénières et parallèles, ils ont constaté la nécessité d'un cadre de politiques publiques claires et cohérentes à la fois au niveau fédéral et provincial, ainsi que de mécanismes efficaces de résolution des différends. Les participants ont exprimé leur soutien envers une démarche mieux coordonnée et stratégique pour l'expansion des marchés d'exportation. Ils ont également accordé leur appui au rôle de facilitateur qu'assume le Conseil pour aider l'industrie de la volaille et des oeufs à progresser dans la voie qu'elle trace actuellement.

Le Conseil a préparé un rapport de suivi qu'il a distribué à tous les intervenants,

notamment au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'honorable Lyle Vanclief. Le rapport souligne l'engagement du Conseil à oeuvrer dans différents domaines et indique les secteurs d'action prioritaires pour l'industrie.

ATELIER SUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le Conseil a tenu une réunion de deux jours à Mississauga (Ontario) les 28 et 29 octobre 1998 afin de revoir les orientations stratégiques et les priorités pour la nouvelle année, en guise de suivi à une session de planification stratégique tenue en mai à Vaudreuil (Québec). Organisée immédiatement après l'atelier « *La croissance de l'industrie dans la rentabilité* », la session de planification stratégique d'octobre a été une occasion idéale pour examiner les messages des intervenants de l'industrie de la volaille et des oeufs et pour établir les incidences sur les activités du Conseil. Les conférenciers invités, Mike Gifford, négociateur commercial en chef du Canada pour les produits agricoles, et Bill Merkin, ancien négociateur commercial des États-Unis, ont exposé leurs points de vue sur le programme de négociations en matière de commerce mondial et sur les conséquences pour l'agriculture canadienne.

Les membres ont conclu que, dans le contexte des changements rapides auxquels sont confrontés tous les secteurs de l'agriculture canadienne, les rôles que joue le Conseil en matière de leadership, de facilitation, d'examen

des grandes questions et de prestation de conseils sont plus importants que jamais au succès des industries canadiennes de la volaille et des oeufs. Six domaines clés d'intervention prioritaire ont été repérés et incorporés au plan de travail du Conseil, à savoir :

- garantir une orientation politique globale et la stabilité ;
- rechercher de meilleures méthodes de résolution des différends ;
- élaborer des démarches coordonnées et stratégiques pour la promotion des exportations ;
- entreprendre des études comparatives en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité ;
- organiser des discussions sur la politique commerciale en vue de la prochaine série de négociations de l'OMC sur l'agriculture ;
- encourager l'élaboration de mécanismes de détermination des prix, qui favoriseront la qualité des produits.

CONFÉRENCE SUR LES PERSPECTIVES DE LA VIANDE DE VOLAILLE

Le Conseil a joué un rôle prépondérant dans la planification et l'organisation de la troisième Conférence sur les perspectives de la viande de volaille, tenue les 17 et 18 novembre 1998. Cette conférence avait pour thème « *Vers une nouvelle gestion du risque* ». Elle a attiré quelque 150 représentants de chacun des secteurs de l'industrie de la viande de volaille au Canada, depuis la production à la ferme jusqu'au comptoir du détaillant. Le



A

A : Dîner et réception offerts par le Conseil le 26 août 1998 pour présenter les membres du Conseil au gouvernement, aux offices et aux intervenants de l'industrie. (De g. à d.) : Felix Destrijker, président de l'Office canadien de commercialisation des oeufs; Guy Jacob, président de la Commission canadienne du lait; Cynthia Currie, présidente du Conseil; et Michelle Comeau, sous-ministre associée à Agriculture et Agroalimentaire Canada.



B

B : Wayne Buffett, de la Commission de commercialisation des produits de la ferme du New Brunswick; et Anne Chong Hill, membre du Conseil.



C

C : Denise Boudria, sous-ministre adjoint à Agriculture et Agroalimentaire Canada parle aux participants à la Conférence sur les perspectives de la viande de volaille. Assis, on voit Dan Normandeau, Intersol; et John Stolp, président de l'Office canadien de commercialisation du dindon.



D

D : Lem Janes, président de Janes Family Foods, exprime un commentaire à la Conférence sur les perspectives de la viande de volaille.

Comité directeur a exprimé sa joie de voir l'industrie des oeufs et le secteur de l'incubation participer cette année au colloque.

Au nombre des sujets traités cette année, on trouvait la stratégie d'investissement du gouvernement canadien dans l'agroalimentaire, la nature et les conséquences des risques pour l'environnement et la santé publique, et les tendances économiques actuelles à l'échelle mondiale et nationale.

POLITIQUE COMMERCIALE ET EXPANSION DES MARCHÉS D'EXPORTATION

Un des objectifs stratégiques du Conseil est de constituer une source crédible d'information et de conseiller l'industrie et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire sur les questions commerciales. Nous continuons à suivre de près les développements liés aux échanges commerciaux et à diffuser au besoin les renseignements aux intervenants clés. Un des objectifs majeurs consiste à encourager l'élaboration d'une stratégie de commercialisation des exportations dans l'industrie de la volaille.

En décembre 1998, le Conseil a rencontré les intervenants de l'industrie afin de discuter des objectifs en matière de politique commerciale et d'obtenir des avis sur la possibilité de tenir avec l'industrie des discussions menant à l'élaboration d'une position commerciale cohérente pour la prochaine série de négociations de l'OMC. Dans les mois à venir, à mesure que se précisera la position de négociation, le Conseil transmettra à Agriculture et Agroalimentaire Canada l'information et les conseils appropriés.

Compte tenu de l'intérêt exprimé par l'industrie pour les marchés d'exportation en pleine expansion, le Conseil organise un Atelier sur la stratégie d'exportation qui aura lieu en 1999 et dont la structure sera similaire à celle de l'Atelier sur la rentabilité. En préparation de cette activité, le Conseil

invite l'industrie à élaborer une stratégie, qui pourrait comprendre un slogan comme « Canada Volaille International », afin d'entreprendre la promotion d'un produit générique sur le marché des exportations.

ÉQUIPE CANADA INC.

En octobre 1998, le Conseil s'est joint à Équipe Canada inc., un organisme fédéral de promotion des échanges commerciaux. Créée en 1997 dans le cadre des efforts déployés conjointement par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, par Agriculture et Agroalimentaire Canada, et par Industrie Canada, Équipe Canada inc. fournit un guichet unique d'accès aux services d'expansion du commerce international offerts par le gouvernement fédéral. Le Conseil est lié au site web ExportSource d'Équipe Canada inc. (www.exportsource.gc.ca) qui offre une gamme extrêmement variée de liens et de renseignements sur les échanges commerciaux.

La participation du Conseil à cette organisation devrait aider les industries de la volaille et des oeufs à adopter la culture générale d'Équipe Canada inc. et à réaliser leur potentiel d'exportation. La promotion des activités organisées par le Conseil, par exemple l'Atelier sur les exportations prévu pour 1999, se fera grâce au réseau d'Équipe Canada inc.

VISITES COMMERCIALES

Les missions commerciales d'Équipe Canada, qui sont dirigées par le gouvernement, sont de bons exemples des heureuses initiatives entreprises conjointement par le gouvernement et l'industrie pour l'expansion des marchés d'exportation. Du 31 août au 12 septembre 1998, la présidente, Cynthia Currie, a participé à une mission agroalimentaire en Amérique latine. M^{me} Currie s'est ensuite rendue en Chine où elle a assisté du 18 au 20 novembre à l'Assemblée générale et au congrès d'orientation tenus par le Conseil

commercial Canada-Chine à Beijing à l'occasion de son 20^e anniversaire. Pendant son séjour en Chine, la présidente a assisté au lancement d'une entreprise de comptoirs de restauration rapide appartenant à un membre du Conseil, également entrepreneure de l'agroalimentaire, Mme Anne Chong Hill. Le premier ministre Chrétien, qui participait à l'inauguration, a souligné que l'entreprise de M^{me} Chong Hill constitue un modèle pour l'industrie canadienne.

RÉUNION DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DES OEUFS (CIE)

La vice-présidente, Mme Linda Boxall, a assisté en septembre 1998 à la Conférence annuelle de production et de commercialisation de la CIE à Cape Town (Afrique du Sud). La Commission comprend 32 pays membres dont les délégués représentent les producteurs, les transformateurs, les stations de classement, les casseries, les gouvernements et les fournisseurs de matériel et de services.

Le Canada et l'Inde ont été les deux seuls pays membres à faire un constat positif. Les États-Unis ont souligné la nécessité d'un meilleur équilibre entre l'offre et la demande. L'Union européenne est confrontée à un problème de surproduction, à des importations excessives, à de bas prix et à la concurrence entre les oeufs produits en cages par des entreprises commerciales et les oeufs produits dans des conditions de libre parcours.

En Europe, le bien-être des animaux a donné lieu à un puissant mouvement politique. Cette question exigera une vigilance accrue au Canada afin de garantir le maintien d'une perspective équilibrée entre, d'une part, le bien-être des animaux et, d'autre part, l'élevage à des fins commerciales.



COMMUNICATIONS
COMMUNICATIONS

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Une des priorités du Conseil a consisté à accroître sa visibilité et sa présence et à améliorer ses communications avec ses membres, le gouvernement et l'industrie. Dans les entrevues accordées aux médias et les allocutions présentées devant les offices et les intervenants de l'industrie, la présidente a mis l'accent sur le programme proactif du Conseil, sur son rôle de facilitateur et de rassembleur, et sur la nécessité d'établir des partenariats pour rendre l'industrie plus rentable.

Conformément aux nouvelles orientations et aux priorités du Conseil, une stratégie globale de communication élaborée à la fin de 1997 sert de cadre à la planification et à la mise en oeuvre des projets et des activités de communication. Une directrice des communications a été nommée pour coordonner et mettre en oeuvre un large éventail d'activités.

NOUVELLES INITIATIVES

Depuis lors, les initiatives suivantes ont été lancées :

- une trousse d'information identifiant clairement le Conseil a été produite en vue d'aider à positionner le Conseil comme une organisation progressiste et dynamique et d'en accentuer le profil. Cette trousse comprend une chemise, un dépliant et une série de feuillets d'information. La conception graphique et le choix des couleurs donnent à ces éléments un aspect distinctif ;
- le Conseil a lancé en juin son bulletin *FOCUS* qui informe aux deux semaines les membres et les intervenants sur les activités menées par le Conseil entre les réunions et souligne les développements sur la scène politique et dans l'industrie. Le bulletin est distribué aux membres du Conseil, aux offices, aux régies provinciales et aux organisations de l'industrie et du secteur de l'agroalimentaire;

- de concert avec les autres organismes coiffés par Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Conseil a participé en octobre 1998 à l'exposition « *Célébration de la récolte* » qui s'est tenue sur les terrains de la ferme expérimentale centrale. Députés et sénateurs ont examiné l'exposition durant la visite des installations. Cette activité a été une excellente occasion de distribuer le nouveau matériel d'information du Conseil;
- à la journée portes ouvertes tenue par le Conseil le 16 novembre, une trentaine d'invités ont visité nos nouveaux bureaux situés au 344, de la rue Slater, et ont pu ainsi rencontrer les membres du Conseil. Parmi les invités se trouvaient le personnel du ministre Vanclief, des dirigeants de l'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA), des cadres des offices et des représentants de l'industrie;
- le nouveau site web du Conseil a été officiellement dévoilé lors de cette journée portes ouvertes du 16 novembre. Le site sera élargi pour offrir une composante interactive, qui fournira une masse critique de renseignements sur l'industrie et permettra aux utilisateurs la communication interactive. L'expansion du site web sera un élément clé de la stratégie de communication du Conseil en 1999-2000.

Elizabeth (Liz) Leckie (assise) donne une démonstration du nouveau site web du Conseil. Près d'elle on reconnaît la vice-présidente du Conseil Linda Boxall et Reg King du Newfoundland Agricultural Products Marketing Board.





A



B

JOURNÉE PORTES OUVERTES

A : Gordon MacKenzie, secrétaire, Conseil manitobain de commercialisation des produits naturels; et Neil Currie, directeur général, Office canadien de commercialisation des oeufs.



C

B : Le membre du Conseil Michel Veillette avec Louise Migneault, adjointe spéciale du ministre Vanclief.



D

C : Wallace Dowswell, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international; Russ Husdon, B.C. Marketing Council; Paul Ouellette, membre du Conseil; et Cynthia Currie, présidente du Conseil.

D : Sally Rutherford, Fédération canadienne de l'agriculture, avec David Coburn, membre du Conseil.



E

E : Sue Gillespie, Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario; Robert (Bob) Botsford, membre du personnel du Conseil; et Brian Cram, Cold Springs Farm.

A black and white photograph of a farm scene. In the upper right, a large hen stands on a textured, possibly concrete or stone, wall. In the upper left, a duck is visible. In the lower center, three small chicks are standing together. The overall image has a grainy, artistic quality with some geometric overlays like a large white circle on the left and a white square in the top right.

ADMINISTRATION

A D M I N I S T R A T I O N

RELOCALISATION

Après avoir passé treize ans à l'immeuble Martel, rue Albert, le Conseil a emménagé dans ses nouveaux locaux le 1er septembre 1998. Certes, la superficie des nouveaux locaux n'atteint pas la moitié de ceux que nous avions, mais les nouveaux bureaux de la rue Slater sont modernes, bien conçus et bien maintenus. Un autre avantage est que le Conseil économisera environ 1 million de dollars en frais de location sur la durée de son nouveau bail de cinq ans.

RESSOURCES HUMAINES

La présidente a passé en revue l'organisation des ressources humaines du Conseil et y a apporté divers changements. Ainsi, on a revu toutes les descriptions de poste existantes, on les a mis à jour à la lumière des responsabilités actuelles et futures des titulaires, et on a créé quatre nouveaux postes. Les mesures de dotation prises pour combler les postes de directeur exécutif, de directrice des communications, d'analyste et de directrice du secrétariat et des opérations ont pris fin en juin 1998, ce qui a porté l'effectif du Conseil à seize membres.

MÉTHODES DE GESTION

Au cours des quelque dix-huit derniers mois, des efforts considérables ont été consacrés à l'élaboration de nouvelles méthodes et procédures de gestion interne. C'est ainsi qu'on a mis en place un nouveau système interne de rapports budgétaires et effectué une vérification complète de nos capacités en matière de technologie de l'information, au terme de laquelle nous avons amélioré ou remplacé notre matériel. Chaque procédure, du contrôle des stocks à la gestion des ressources humaines, a été évaluée pour assurer une exécution harmonieuse des opérations quotidiennes du Conseil.

LIGNES DIRECTRICES ADMINISTRATIVES

Le plan de travail du Conseil prévoyait la révision et la mise à jour du règlement intérieur et des lignes directrices administratives. Un nouveau règlement intérieur a été adopté en novembre 1997. Les lignes directrices du Conseil relatives aux plaintes ont été révisées et distribuées à tous les intervenants au début de 1998. Le personnel du Conseil a également procédé conjointement avec les offices canadiens de commercialisation à l'examen et à la mise à jour des lignes directrices du

Conseil relatives à l'approbation des ordonnances de prélèvement et de contingentement des offices, et ces documents ont également fait l'objet d'une large diffusion.

LOI SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

En 1996, le Conseil a été chargé de l'application de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*, qu'utilisent quelque 85 offices

provinciaux de commercialisation d'un bout à l'autre du pays. Cette loi permet aux provinces de solliciter une délégation des compétences fédérales sur la réglementation des échanges interprovinciaux et des exportations. Le Conseil traite les demandes de règlements et d'ordonnance de délégation conjointement avec le personnel d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.



(Dernière rangée, g.-d.) : Lori Harris, Claude Galipeau, Keith Wilkinson, le directeur exécutif Rory McAlpine, Patricia Lepage, Jurgen Schiffer et John Kirk. **(Première rangée, g.-d.)** : Pierre Bigras, Elizabeth Leckie, Angèle Biljan, Carola McWade, Lisette Wathier, Robert Botsford, Louise Séguin et Lise Corbett.

(Absente de la photo : Lise Leduc.)

